

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatec.

Le fonds respecte les engagements suivants :

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILLIER
Gérant actions

Performances nettes de frais (source AGRICA Epargne)

Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	Création
Part B	-0,27%	5,08%	14,02%	38,23%	50,16%
MSCI EMU NR	0,28%	5,61%	22,51%	51,49%	69,81%
Performances	2025	2024	2023	2022	
Part B	12,55%	5,41%	21,01%	-15,96%	
MSCI EMU NR	20,84%	9,49%	18,78%	-12,47%	

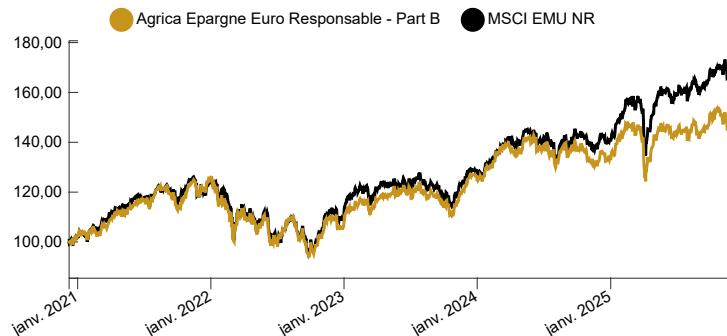
Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	140 677 763,70
Valeur liquidative (Part B)	1 501,56
Frais de gestion maximum	1,20% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100 au 08/12/2020 - source AGRICA Epargne)



Principaux engagements ESG

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+3,6
Investissements sous suivi ESG	98%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	62%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	51%

Ratios de risque	1 an	3 ans
Volatilité	15,33%	14,50%
Volatilité indice	15,12%	14,39%
Beta	0,9820	0,9765
Alpha de Jensen	-8,15%	-3,15%
Tracking error	3,84%	3,58%
Ratio de Sharpe	0,79	0,65
Ratio d'information	-2,22	-0,96



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Exposition aux ODD

Bonne santé et bien-être	Energie propre et d'un coût abordable
3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE	33% du portefeuille investi
	10 sociétés concernées
Industrie, Innovation et Infrastructures	Villes et communautés durables
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES	33% du portefeuille investi
	8 sociétés concernées
12 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	33% du portefeuille investi
	8 sociétés concernées
Consommation et production durables	Lutte contre les changements climatiques
13 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	33% du portefeuille investi
	8 sociétés concernées

Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatec finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

Commentaire sur la politique de gestion

Le MSCI EMU progresse de 0,3% en novembre, ce qui porte sa performance annuelle à 20,8%. Le mois a été rythmé par l'évolution des anticipations de politique monétaire de la Fed et par des craintes persistantes autour d'une possible bulle liée à l'IA. Aux États-Unis, les marchés ont d'abord corrigé, avec un recul de plus de 4% pour le S&P 500 et de 7% pour le Nasdaq en cours de mois et ce, malgré une publication solide de NVIDIA. Ils ont ensuite rebondi en fin de période, soutenus par l'anticipation d'une baisse de taux en décembre par la Fed, notamment après la légère remontée du taux de chômage américain à 4,4%. Finalement, le S&P 500 termine le mois en hausse de 0,3%, tandis que le Nasdaq recule de 1,5%.

Sur le plan économique, les données préliminaires de l'enquête S&P indiquent une dynamique solide du sentiment économique des deux côtés de l'Atlantique. En zone euro, le PMI composite ressort en expansion à 52,4, porté par une stabilisation de l'activité en France, tandis que l'Allemagne demeure toujours en zone d'expansion. Aux États-Unis, les enquêtes S&P restent très encourageantes, avec un PMI composite à 54,8 en novembre, soutenu par une activité robuste dans les services. Le mois de novembre a également été marqué par la fin du « shutdown » aux États-Unis, permettant le déblocage du paiement des salaires de millions d'Américains.

D'un point de vue sectoriel, les performances ont été hétérogènes en novembre. Le secteur financier (+3,7%), l'énergie (+3,1%) et le secteur des matériaux (+1,8%) se sont distingués. Les sociétés financières continuent de bénéficier de révisions positives de leur bénéfice par action depuis le début de l'année et affichent désormais une performance impressionnante de 51,0% depuis le début de l'année. À l'inverse, la technologie (-3,9%), l'industrie (-2,7%) et le secteur des services de télécommunication (-1,2%) ont sous-performé.

Dans ce contexte, Agrica Épargne Euro Responsable recule de 0,3% sur le mois et sous-performe son indice de référence. Cette contre-performance

s'explique entièrement par un effet allocation négatif, lié à notre surpondération au secteur technologique et à notre importante sous-pondération au secteur financier, compensé que partiellement par un effet sélection positif.

Parmi les principaux contributeurs positifs à la performance relative figurent deux sociétés financières : **Intesa SanPaolo** (+12,4%) et **BNP Paribas** (+9,9%). On retrouve également **AstraZeneca** (+12,4%), qui a publié des résultats trimestriels ressortis au-dessus des attentes. Le groupe pharmaceutique britannique a confirmé son ambition d'afficher une croissance à deux chiffres de son BPA en 2025, soulignant ainsi son profil de croissance unique au sein de son secteur. **Spie** (+5,9%), société de services multi techniques avec une forte exposition au marché domestique allemand, ressort également parmi les principaux contributeurs positifs à la performance relative.

À l'inverse, parmi les principaux détracteurs figurent nos positions dans les biens d'équipement industriels, comme **Legrand** (-12,7%), **Siemens AG** (-7,0%), et **Schneider Electric** (-6,1%). Le fonds reste sensiblement surpondéré à ce secteur, qui bénéficie de l'électrification de l'économie, de la demande croissante de logiciels industriels et du développement des centres de données, infrastructures critiques pour l'essor de l'intelligence artificielle.

Nous n'avons pas effectué de mouvement sur le fonds en novembre.

Le portefeuille termine le mois avec un score ESG supérieur de 3,1 points à celui de son indice de référence. L'exposition du portefeuille aux thèmes de la santé et de l'environnement représente 62%, et 52% du portefeuille est investi sur des entreprises offrant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable.

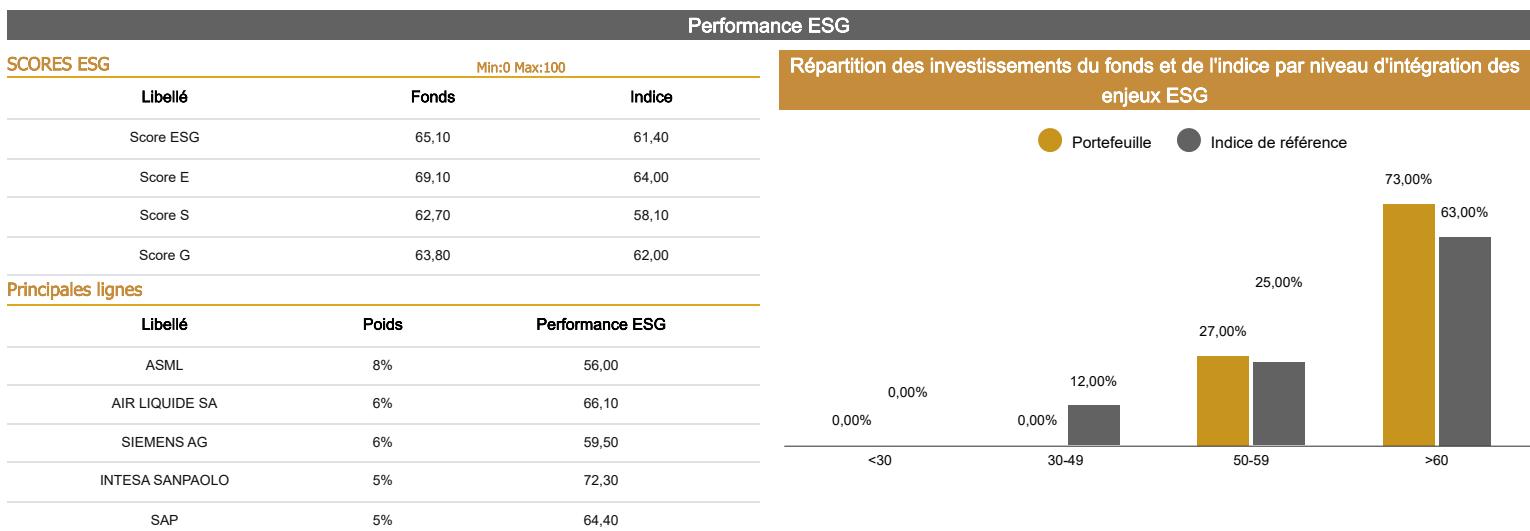
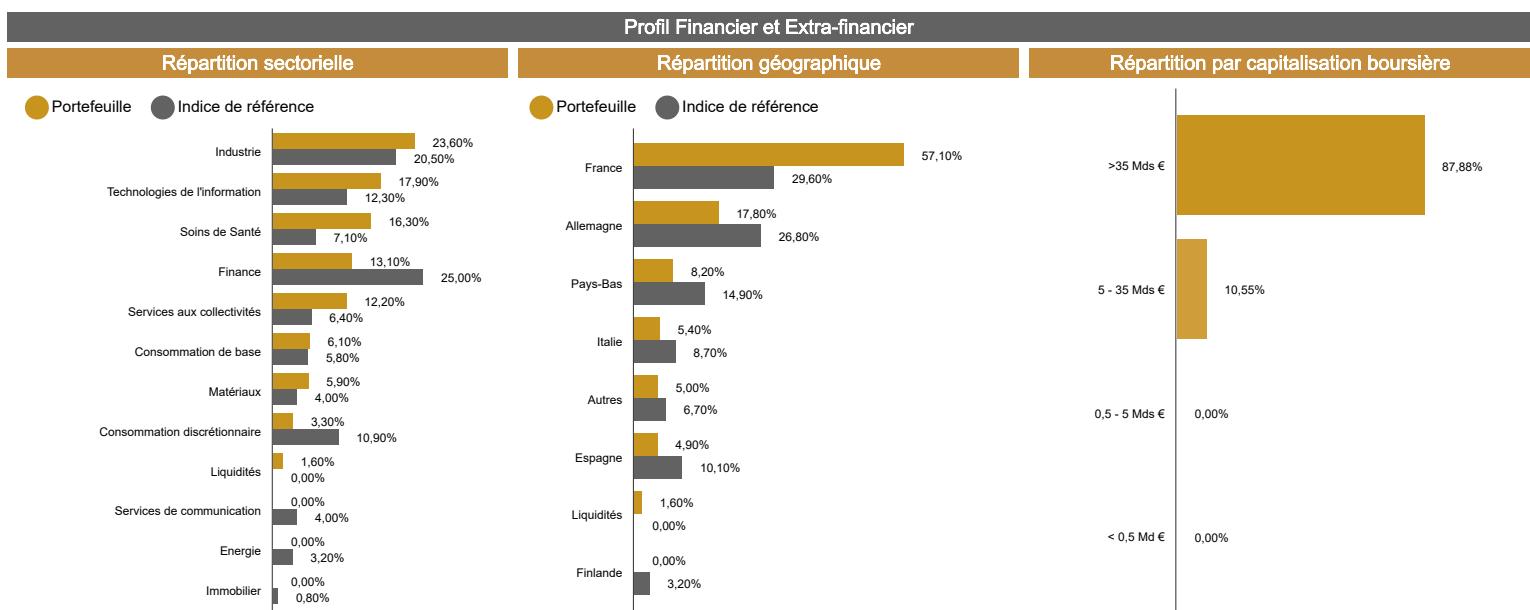
Achevé de rédiger le 01/12/2025

Attribution de performance

Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
ASTRAZENECA	+0,41	LEGRAND	-0,32
BNP PARIBAS	+0,22	SIEMENS AG	-0,21
RHEINMETALL	+0,17	SCHNEIDER ELECT	-0,18
SPIE	+0,16	SAP	-0,15
INTESA SANPAOLO	+0,14	BBVA	-0,13

Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)

Principales lignes				Opérations du mois		
Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Pays	Achats	Ventes
ASML HOLDING NV	8,15	Best in class ESG	Technologies	NL		
AIR LIQUIDE SA	5,87	Efficacité énergétique	Matériaux	FR		
SIEMENS AG-REG	5,55	Efficacité énergétique	Industrie	DE		
SAP SE	5,40	Best in class ESG	Technologies	DE		
INTESA SANPAOLO	5,39		Finance	IT		
Poids des 10 premières lignes					53%	
Nombre de lignes					29	



Principales lignes

Libellé	Poids	Intensité carbone	Score de Transition Energétique
ASML	8%	6,80	50-59
AIR LIQUIDE SA	6%	1 362,50	>60
SIEMENS AG	6%	14,80	>60
INTESA SANPAOLO	5%	3,50	>60
SAP	5%	7,70	>60

Méthodologie

ESG & Impacts ODD : Source : AGRICA Epargne

Performance ESG et contribution ODD : La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD ou alignée avec les critères de la Taxonomie Européenne. Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100. Les scores ESG>60 regroupent les entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie, tandis que les scores ESG<30 regroupent les entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Le fonds priviliege 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contre les droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat : Sources : Moody's ESG, SBTi

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé.

Score de transition énergétique : Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.



DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION



agr AGRICA ÉPARGNE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE

AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 28/11/2025.